

## VOLET 1 Se nourrir

La Métropole peut agir dans le cadre de ses compétences agriculture, urbanisme et développement économique. Elle porte par ailleurs de nombreuses actions avec ses partenaires du Projet Alimentaire Interterritorial et du pôle agroalimentaire de l'Isère, dont en particulier le mois de la Transition Alimentaire.

Les propositions des ateliers sobriété				Analyse des propositions et suites données		
Thématique	Les comportements existants à encourager/accompagner	Propositions des ateliers : ce que la Métropole peut faire pour nous aider	Lever d'action proposé	Compétence métropolitaine	Etat d'avancement ou suite à donner	Précisions
Vrac et zéro déchet	Acheter la nourriture en vrac	Offrir un kit de démarrage "Zéro déchet" pour les habitant-es de la Métropole	Éduquer, sensibiliser	Oui	Programmé	Dans la continuité de la campagne de communication "Je veux, je peux, j'agis" diffusée en 2021, la Métropole envisage de distribuer des sacs à vrac et le guide de l'achat en vrac en 2022. A noter que les bacs de tri et les sacs biodégradables utilisés pour le compost sont mis gratuitement à disposition des usagers.
		Inciter à la réutilisation des emballages	Inciter	Oui	Programmé	Cette action est comprise dans le programme local de prévention des déchets voté en mars 2022
		Initier un réseau pour les épiceries équitables / vrac / collaboratives	Soutenir	Oui	A étudier	Les épiceries vrac de la Métropole adhèrent déjà à un réseau national. Il convient d'étudier la pertinence du développement d'un réseau local.
		Soutenir les réseaux et entreprises de contenants réutilisables avec le système de consigne	Soutenir	Oui	Mis en place	Dans le cadre du plan "éco consommation", la Métropole accompagne d'ores-et-déjà les projets de systèmes de consigne comme par exemple : ALPES CONSIGNE et DABBA. Cette action est réaffirmée dans le programme local de prévention des déchets voté en mars 2022.
Végétarisme	Limiter ou stopper la consommation de produits animaux	Diminuer la quantité et augmenter la qualité des produits animaux utilisés dans la restauration publique	Éduquer, sensibiliser	oui	Mis en place	Des formations collectives sont proposées aux communes par les partenaires du PAiT afin de les accompagner dans la mise en œuvre des mesures prévues par la loi EGAlim.  En complément, Grenoble-Alpes Métropole a engagé un programme d'accompagnement des communes pour la définition et la mise en œuvre de projets de restauration collective durable (réduction des déchets, alimentation durable). Cet accompagnement repose sur l'intervention d'experts missionnés par la Métropole auprès des communes volontaires et est piloté par une chargée de mission dédiée. 7 communes seront accompagnées sur l'année scolaire 2022-2023.  Les communes peuvent également inscrire leurs actions en faveur d'une alimentation durable et responsable dans la démarche "Grenoble Capitale Verte" via le défi "10.4 - Cantines et restauration collective : des produits locaux ou bio". Pour s'inscrire dans ce défi il est notamment possible de faire la part belle aux plats végétariens en proposant une alternative végétarienne à chaque repas et/ou 2 repas végétariens par semaine.
		Imposer un ou plusieurs repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires et restaurations collectives	Imposer, contraindre	non	NC	La Loi climat et résilience impose 1 repas végétarien par semaine en restauration publique. Un accompagnement des communes par la Métropole est fait en ce sens (cf.supra).
		Offrir un calendrier des fruits et légumes de saisons	Éduquer, sensibiliser	Oui	Programmé	Cette proposition a déjà été faite par le passé. Un renouvellement est prévu en 2022 avec mise à disposition notamment dans le cadre de "Grenoble Capitale Verte" (cf défi Capitale verte 2022 " 10.1 - Frais, de saison, bio et local" ou lors d'évènements et animations dédiées. Par ailleurs, la réduction de la consommation de viande au profit d'achat de viande de meilleure qualité sera le thème principal de la 3e édition du mois de la transition alimentaire prévue en octobre 2022

Thématique	Les comportements existants à encourager/accompagner	Propositions des ateliers : ce que la Métropole peut faire pour nous aider	Levier d'action proposé	Compétence métropolitaine	Etat d'avancement ou suite à donner	Précisions
		Fournir des outils (ex : une application) pour surveiller soi-même la consommation de viande et favoriser le passage à une alimentation plus végétale	Soutenir	Oui	Programmé	Plusieurs outils existent déjà en la matière. La Métropole se propose de diffuser la liste de certains d'entre eux afin que chacun puisse mesurer son empreinte carbone en matière d'alimentation. Cf ressources proposées pour la mise en oeuvre du défi "Capitale verte 2022". "10.2 - Moins de viande, de qualité et locale". L'un d'entre eux consiste par exemple à mesurer l'empreinte carbone lié à la consommation de viande : Carbon Meal - Estimate It ! - Manger Durablement (manger-durablement.fr).  De plus, le mois de la transition alimentaire 2022 met l'accent sur le message « moins mais mieux de viande » avec l'organisation de différents ateliers : barbecue bas carbone, cuisine pour les aides à domicile, ... ceci ayant pour but d'engager les personnes dans une démarche de suivi de leur consommation de viande
Consommer local	Acheter de la nourriture ayant une provenance la plus locale possible pour limiter l'émission de GES liée aux transports des marchandises	Favoriser les jardins partagés	Éduquer, sensibiliser	Oui	Mis en place	20 000€ de subventions sont octroyés par an dans le cadre d'un appel à projets "jardins ou ruchers partagé" depuis 2016. Depuis la création de cette démarche, 60 projets ont vu le jour. La Métropole souhaite poursuivre cette action.
		Augmenter la part des aliments locaux utilisés dans la restauration publique	Inciter	Oui	NC	Dans le cadre du programme d'accompagnement pour une restauration collective scolaire durable, la Métropole peut accompagner les communes qui le souhaitent à réviser leurs contrats d'approvisionnement. Cette orientation est proposée aux communes dans le cadre de la charte d'engagement plan climat.
		Mettre en relation les producteur-rices présent-es sur le territoire de la Métropole et les consommateurs-rices pour permettre la réimplantation de la consommation alimentaire à l'échelle locale	Inciter	Oui	En cours	La Métropole promeut les producteurs locaux sur son site internet à travers un guide et un répertoire de producteurs locaux dans l'onglet "manger local" (AMAP, marchés...). Elle apporte une aide à l'investissement pour les magasins collectifs de producteurs et soutien l'association de promotion des AMAP. Le Pôle Agro-Alimentaire de l'Isère, dont elle fait partie, porte des actions pour l'approvisionnement en produits locaux (Marque ISHERE) des grandes et moyennes surfaces mais aussi aux commerces de proximité.. Des animations sont organisées à l'occasion du Mois de la transition alimentaire et de l'automne des marchés pour mettre en relation producteurs et consommateurs.
		Soutenir des agriculteurs et agricultrices en agroécologie sur le territoire	Soutenir	Oui	Mis en place	Depuis 2012, 50 000 € par an sont dédiés à l'accompagnement des agriculteurs et agricultrices autour de 3 volets : aide à l'installation (aide forfaitaire), aide au développement de circuit court et aide agri-environnementale (pour diminuer leur consommation d'énergie ou préserver la ressource en eau, le paysage, la biodiversité etc.). Environ 10 dossiers par an sont suivis dans ce cadre.
		Réaliser un moratoire sur les PLU pour empêcher l'extension des zones habitables au détriment des territoires agricoles	Imposer, contraindre	Oui	En cours	Le PLU voté en 2019 restitue 160 ha en zone agricole pour stopper l'extension urbaine et fixe un objectif de réduction des consommations de terres agricoles. En complément, un travail a été lancé pour mettre en oeuvre la loi ZAN (zéro artificialisation nette). La Métropole anime également le PAEN (périmètre d'aménagement des espaces naturels) de Sassenage en place depuis 2020. Des études sont en cours pour déployer un PAEN sur la Rive Gauche du Drac, au piémont du Vercors (entre Miribel Lanchatre/Vif et Sassenage). Elle met en oeuvre en complément une politique de maîtrise du foncier agricole, avec actuellement 100ha environ dont la plaine de la Taillat à Meylan.
Anti-gaspillage	Lutter contre le gâchis alimentaire	Mettre en place un système de frigo "zéro-gaspillage" rempli d'aliments bientôt périmés par des professionnels ou des particuliers	Inciter	Non	NC	Bien que cette proposition ne relève pas des compétences de la Métropole, ce type de projet peut être soutenu dans le cadre de la politique de développement de l'économie sociale et solidaire et de la politique de prévention des déchets. Il existe par ailleurs déjà des solutions de frigo solidaire mises en place par la société civile (exemple : rue H. Le Châtelier à Grenoble par exemple).
		Favoriser la récupération des invendus (par les particuliers, les associations comme "Géfélépots"...) )	Inciter	Oui	Programmé	Un projet de ce type est envisagé entre la Métropole, le Marché d'Intérêt National (MIN) en partenariat avec le monde associatif solidaire (Conserverie,...)